

## LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

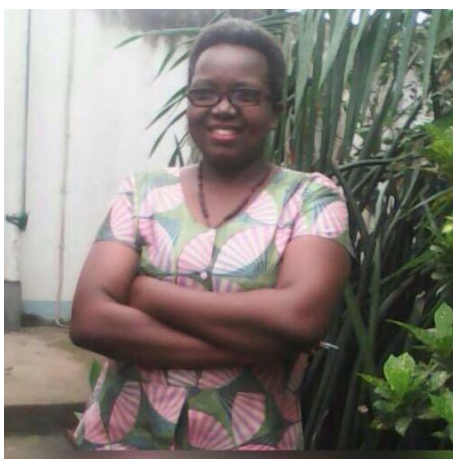
*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 mars 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Rapport mensuel « ITEKA N'IJAMBO » de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Décembre 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2019, au moins 545 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

*SIGLES ET ABREVIATIONS*.....3

*0. INTRODUCTION*..... 4

*I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME* .... 6

*I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE* .....6

*I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES* .....6

*I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES* .....7

*I.3. DES PERSONNES TORTUREES*.....7

*I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT*.....8

*I.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE* .....9

*II. FAITS SECURITAIRES*..... 9

*III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS*..... 10

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**EAC** : *East African Community*

**RANAC** : *Rassemblement National pour le Changement*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UA** : *Union Africaine*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**UE** : *Union Européenne*

**VBG** : *Violences Basées sur le Genre*

## **0. INTRODUCTION**

Ce rapport mensuel de décembre 2019 est un condensé des bulletins hebdomadaires Iteka n'Ijambo du n° 191 à 194.

Dans ce rapport, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations et des violations du droit à la vie, des cas d'enlèvement et/ou de disparition forcée, des cas de VBG, des cas de tortures, des cas d'arrestations arbitraires et d'autres faits relevés.

Ainsi, au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 19 personnes ont été tuées dont 13 retrouvées cadavres, 1 enlevée, 7 victimes de VBG, 3 torturées et 81 arrêtées arbitrairement.

Parmi les victimes enregistrées figurent 3 femmes et 1 mineur tués ainsi que 2 femmes arrêtées arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et pour la plupart des cas les enquêtes ne sont pas diligentées, ce qui est très inquiétant.

En outre, des cas de personnes blessées à l'explosion de grenade et suite à des attaques des Imbonerakure contre des membres du parti CNL ont été relevés dans cette période.

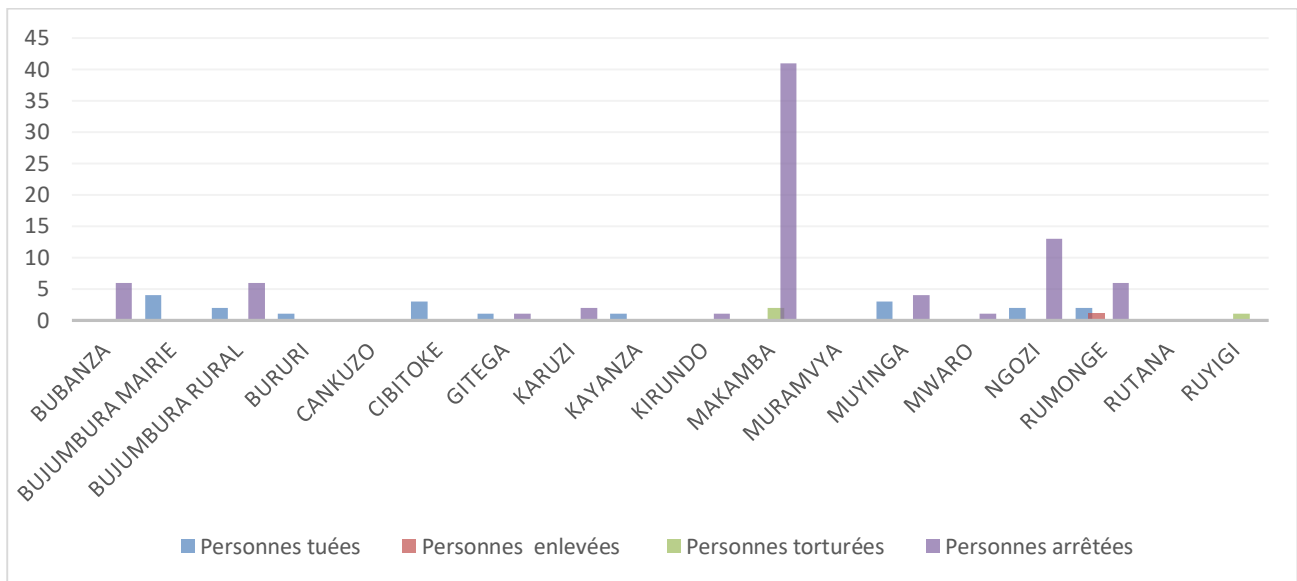
Des affrontements entre des membres des partis politiques, des menaces et des intimidations des personnes des camps de déplacés, des tentatives d'assassinats, des distributions d'armes et des effets militaires aux Imbonerakure et des vols perpétrés par des Imbonerakure ont été rapportés dans certaines provinces du pays.

Des réunions d'intimidation et de traque des membres du parti CNL, des entraînements paramilitaires, des suspensions des activités par des Imbonerakure, une maison brûlée, des pluies diluviennes causant des dégâts humains et matériels ont été également relevés dans certaines provinces du pays.

Des marches manifestations, des cas d'intolérance politique, des démolitions des permanences du parti CNL, des fouilles perquisition intempestives et des discours d'intimidation ont été rapportés dans certaines provinces du pays au cours de cette période.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

**Figure 1 : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au mois de décembre 2019**



Dans ce rapport du mois de décembre 2019, comme le montre le graphique ci-dessus, les violations relevées par la Ligue Iteka sont des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures et d'arrestations arbitraires.

Les effectifs des personnes tuées au cours de ce mois s'élèvent à 19 cas dont 3 femmes et 1 mineur. Ainsi, la province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 4 cas, suivie de Cibitoke et Muyinga avec 3 cas chacune suivies de Bujumbura rural, Ngozi et Rumonge avec 2 cas chacune.

Un cas de personne enlevée au cours du mois de décembre 2019 a été enregistré dans la province de Rumonge.

Sur un total de 3 cas de torture relevés au cours du mois de décembre 2019, la province de Makamba vient en tête avec 2 cas suivie de Ruyigi avec 1 cas.

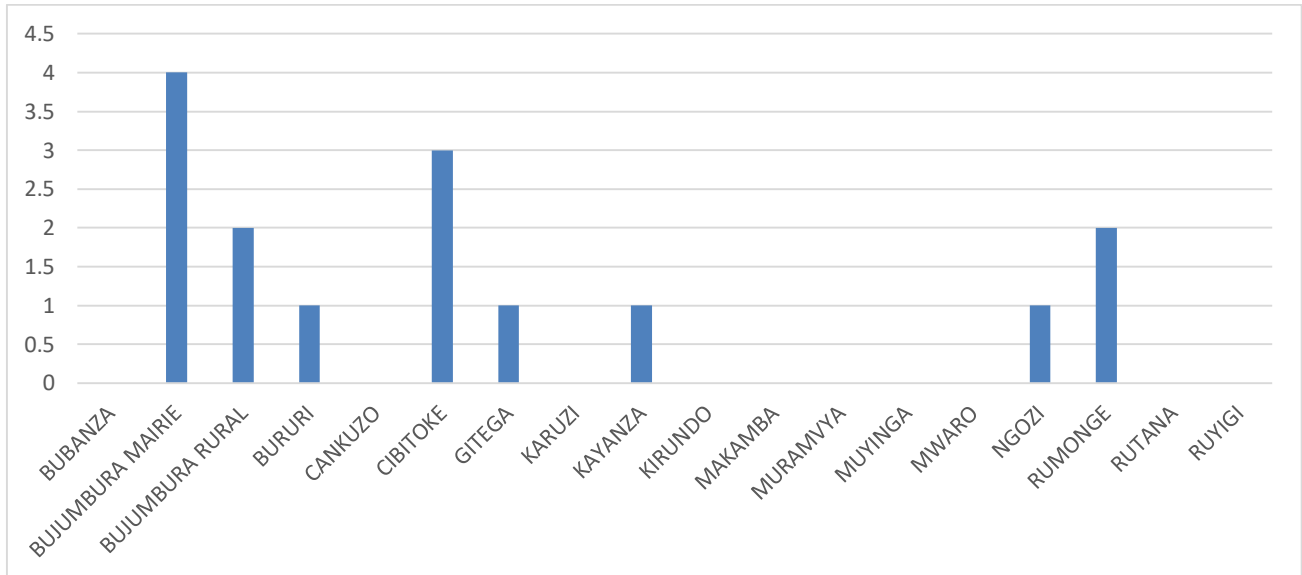
Sur un total de 81 cas d'arrestations arbitraires relevés au cours de cette période, la province de Makamba vient en tête avec 41 cas, suivie de Ngozi avec 13 cas, de Bubanza, Bujumbura rural et Rumonge avec 6 cas chacune.

# ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

## ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

***Figure II : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés***

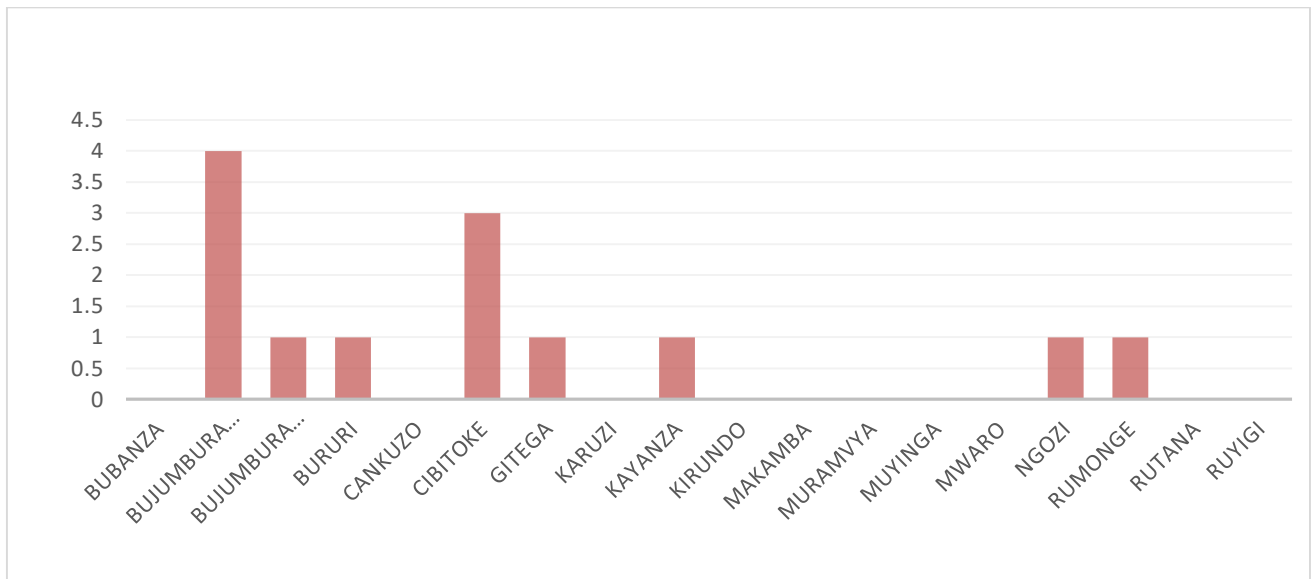


Au cours du mois de décembre 2019, quinze cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#) ont été répertoriés. Ce phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés est inquiétant par son nombre élevé, le silence des autorités administratives et policières qui ordonnent l'enterrement précipité des cadavres.

Les provinces les plus touchées par le phénomène de personnes tuées par des gens non identifiés sont celles de Bujumbura Mairie avec 4 cas, Cibitoke avec 3 cas, Bujumbura rural et Rumonge avec 2 cas chacune.

Ainsi, la plupart de ces personnes tuées par des gens non identifiés ont été retrouvées cadavres.

**Figure III : Graphique des cadavres retrouvés**



Comme la figure ci-haut l'illustre, au cours du mois de décembre 2019, la Ligue Iteka a relevé 13 cas de cadavres retrouvés. La province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 4 cas suivie de Cibitoke avec 3 cas. La plupart des victimes sont retrouvées avec des signes de torture physique montrant qu'elles ont été tuées.

Certaines autorités administratives au niveau local se pressent à enterrer les cadavres sans qu'aucune enquête ne soit diligentée en vue de connaître l'identité des victimes, des auteurs et des mobiles de ces tueries.

### ***1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES***

Au cours du mois de décembre 2019, la Ligue Iteka a relevé un cas de personne [enlevée et/ou portée disparue](#). Les présumés auteurs de cet enlèvement sont des policiers.

Ce cas d'enlèvement a été répertorié dans la province de Rumonge et la victime est un membre du parti CNL.

### ***1.3. DES PERSONNES TORTUREES***

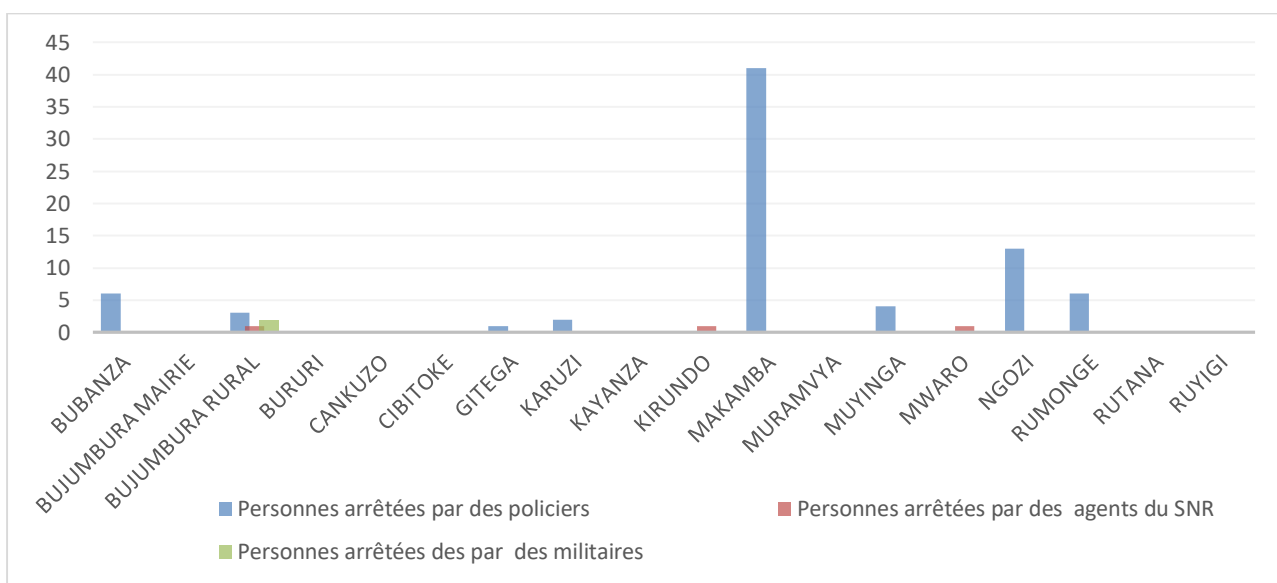
Au cours du mois de décembre 2019, la Ligue Iteka a relevé 3 cas de victimes [de torture](#) dont 2 membres du parti CNL.

La province de Makamba vient en tête avec 2 cas, suivie de Ruyigi avec 1 cas.

Des agents de la milice Imbonerakure et des policiers sont respectivement les présumés auteurs de 2 cas et 1 cas.

#### I.4. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Figure IV: Graphique des personnes arrêtées arbitrairement



Comme le graphique ci-dessus le montre, au cours du mois de décembre 2019, la Ligue Iteka a enregistré 81 victimes [d'arrestations arbitraires](#) dans différents coins du pays.

Les présumés auteurs de ces arrestations arbitraires sont des éléments de la police avec 76 cas, des agents du SNR et des militaires avec 2 cas chacun ainsi que des agents de la milice Imbonerakure avec 1 cas.

La province de Makamba vient en tête avec 41 cas, suivie de Ngozi avec 13 cas, de Bubanza, Bujumbura rural et Rumonge avec 6 cas chacune.

Le nombre élevé des personnes arrêtées à Makamba s'explique par l'arrestation en masse de 37 commerçants accusés d'avoir boycotté une réunion organisée par le Gouverneur de cette province, Gad Niyukuri.

Sur 81 victimes d'arrestations arbitraires, figurent 38 membres du parti CNL, 2 membres du parti CNDD-FDD, 1 membre du parti UPRONA et 1 membre du parti RANAC. En outre, parmi ces victimes, figurent 2 femmes arrêtées arbitrairement.



### ***1.5. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 7 cas [de violences basées sur le genre](#) répertoriées dans les provinces de Muramvya avec 4 cas, Rutana avec 2 cas et de Gitega avec 1 cas.

### ***II. FAITS SECURITAIRES***

Au cours du mois de décembre 2019, la Ligue Iteka a relevé 4 cas de personnes tuées dont 3 cas suite [aux règlements de compte](#) dans la province de Muyinga et 1 cas de personne tuée suite à une attaque à la grenade en province de Ngozi.

En outre, 26 personnes ont été blessées dont 12 personnes suite à l'explosion de grenade, 4 personnes suite à une attaque des Imbonerakure contre des membres du parti CNL ainsi que 10 personnes blessées par un sénateur à Bujumbura rural.

Des affrontements entre des membres des partis politiques, des menaces et des intimidations des personnes des camps de déplacés, des tentatives d'assassinats, des distributions d'armes et des effets militaires aux Imbonerakure, des vols perpétrés par des Imbonerakure, des permanences du parti CNL souillée et détruite continuent à être rapportés dans certaines provinces du pays au cours de cette période.

Des réunions d'intimidation et de traque des membres du parti CNL, des entraînements paramilitaires, des suspensions des activités par des Imbonerakure, une maison brûlée, des pluies diluviennes causant des dégâts humains et matériels ont été relevés dans certaines provinces du pays.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'homme, des atteintes et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début des contestations du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas de tueries, d'enlèvement, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblés à l'endroit des opposants et prétendus opposants sont signalés.

Des cas de violences basées sur le genre ont été également relevés.

Le phénomène de cadavres continue à être signalé dans divers coins du pays.

En outre, des cas de personnes blessées suite à l'explosion de grenade et aux attaques des Imbonerakure contre des membres du parti CNL ont été relevés.

Des cas d'intolérance politique, des actes d'intimidations, des distributions d'armes et des effets militaires aux Imbonerakure continuent à être rapportés dans certaines provinces du pays au cours de cette période.

Des réunions de traque des membres du parti CNL, des entraînements paramilitaires ainsi que des pluies diluviennes causant des dégâts humains et matériels ont été relevés dans certaines provinces du pays.

Des jeunes de la milice Imbonerakure, des administratifs, des policiers, des militaires, des agents du SNR et des cadres du parti CNDD-FDD ont été des présumés auteurs des violations des droits de l'homme observées.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- De désarmer la population en général et démanteler la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui s'est substituée aux forces de défense et de sécurité ;
- De sanctionner des policiers, des militaires, des jeunes de la milice Imbonerakure, des agents du SNR et de l'administration impliqués dans les violations des droits de l'homme;
- De reprendre le dialogue avec les différents protagonistes dans la résolution du conflit burundais ;
- De garantir les droits et les libertés publics afin de renforcer la gouvernance démocratique au Burundi.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la relance du dialogue inter burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

### **C) A P'UE**

- D'user de son pouvoir en tant que premier partenaire technique et financier du Burundi afin de contraindre le pouvoir de Gitega de dialoguer avec tous les acteurs au conflit burundais.

### **D) Au Conseil de Sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise en détresse ;
- De s'impliquer pleinement dans la reprise du dialogue inter-burundais ;
- De s'approprier du rôle de la médiation dans la résolution du conflit burundais.

### **E) A P'EAC**

- De prendre des sanctions contre le pouvoir burundais qui continue à saboter les efforts de la médiation ;
- De prendre toutes les stratégies nécessaires pour la relance du dialogue inclusif inter-burundais.

### **F) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et aux enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

### **G) A la CPI :**

- D'accélérer les enquêtes et procéder aux inculpations qui s'imposent.